## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

Décret n° 2012-86 du 20 janvier 2012 portant nomination du Directeur Général du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, en abrégé « le Conseil du Café-Cacao »

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Economie et des Finances

- Vu la Constitution;
- Vu l'ordonnance n° 2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière Café-Cacao ;
- Vu le décret n° 2010-01 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2011-101 du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de Stabilisation des prix du Café et du Cacao,

## **DECRETE**

- Article 1 : Madame TOURE Massandjé épouse LITSE est nommée Directeur Général du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao.
- Article 2 : L'intéressée aura droit aux avantages et indemnités prévus par les textes en vigueur.

Article 3: Le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 20 janvier 2012

**Alassane OUATTARA** 

Copie cerdifée conforme à l'original Le Secrétaire Général du Geuvernement

